



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**

Le **10 avril** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

DATE DE CONVOCAATION :

27/03/24

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :

PRESENTS

VOTANTS

17

13

15

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président, Marie-Claude CRESPIN(+1), Catherine GAUTIER(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA(+1), Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE, Christine JAMET, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : madame Laurence BARTHELEMI représentée par madame Catherine GAUTIER, monsieur Pascal FRANCK représenté par madame Marie-Claude CRESPIN, madame Nicole JAMET représentée par madame Evelyne TESTA.

Absente : madame Nathalie BARROIS.

Mme Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**OBJET : SUBVENTIONS 2024
AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

VU l'article L.1611-14 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action sociale et des Familles ;

VU le vote du budget primitif 2024 lors de cette même séance ;

CONSIDERANT l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations dans l'entraide, l'écoute et le soutien qu'elles peuvent apporter aux citoyens ;

CONSIDERANT les dossiers reçus des différentes associations remplissant les critères d'attribution ;

CONSIDERANT l'examen des demandes de subventions ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

UNANIMITE, pour les associations :

- JALMALV Val d'Oise
- L'APED l'Espoir
- Maison des Tulipes
- Secours Catholique
- Club des Aînés
- ATD Quart Monde

A LA MAJORITE, (madame Christine JAMET, Vice-présidente de l'association UNAFAM Val d'Oise ne prend pas part au vote) **pour l'association :**

- UNAFAM Val d'Oise

VALIDE l'attribution des subventions aux associations à caractère social, selon le tableau ci-dessous :

<i>Associations</i>	<i>Versement 2023 (€)</i>	<i>Demande 2024 (€)</i>	<i>Versement 2024 (€)</i>
JALMAV	300	350	350
APED l'Espoir	1 350	1 400	1 400
La Maison des Tulipes	350	400	400
Le Club des Aînés	800	1 250	800
ATD Quart Monde	500	500	500
Secours Catholique	500	600	500
UNAFAM	350	350	350

DIT que la somme sera versée en une seule fois.

DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2024, compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 11 avril 2024



La Secrétaire de séance,

Dominique DE GOUSSENCOURT

Dominique DE GOUSSENCOURT
Administratrice du CCAS



Le Président,

Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise